

TABLEAU DES GARANTIES

Garanties	Montants et limites
FRAIS MÉDICAUX À L'ÉTRANGER (Y COMPRIS LA COVID-19)	
En cas d'hospitalisation, appel obligatoire au centre d'assistance.	
<p>Pays de la zone A* Prise en charge au 1er euro ou remboursement, en complément d'un régime obligatoire, à concurrence de 100 % des frais réels. Prise en charge ou remboursement, à défaut d'un régime obligatoire, à concurrence de 75 % des frais réels.</p> <p>Pays de la zone B** Prise en charge au 1er euro ou remboursement, à concurrence de 100 % des frais réels.</p> <p>Pays de la zone C*** Prise en charge au 1er euro ou remboursement, à concurrence de 100 % des frais réels.</p>	<p>Zone A : 80 000€ Franchise par dossier : aucune Consultation médicale : maximum 50€/acte médical</p> <p>Zone B : 300 000€ Consultation médicale : maximum 100€/acte médical Franchise par dossier : aucune</p> <p>Zone C : 1 000 000€ Franchise par dossier : 30€</p>
<p>* (Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, République tchèque, Slovaquie, Slovénie, Suède)</p> <p>** (tous les autres pays en dehors des pays de la Zone A et C)</p> <p>*** (Australie, Brésil, Canada, Hong Kong, Inde, Israël, Japon, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni, Russie, Singapour, Suisse, États-Unis)</p>	
Soins dentaires d'urgence toutes zones	Maximum : 300€ Franchise par dossier : aucune
ASSISTANCE RAPATRIEMENT	
Envoi de médicaments indispensables et introuvables sur place	Frais réels
Envoi d'un médecin sur place à l'étranger	Frais réels
Transport de l'assuré au centre médical	Frais réels

Garanties

Montants et limites

ASSISTANCE RAPATRIEMENT

Rapatriment de l'Assuré à son domicile

Frais réels

Rapatriment du corps en cas de décès de l'Assuré

Frais réels

Prise en charge d'un titre de transport
Et des frais de séjour pour un membre de la famille de l'Assuré

Billet aller-retour
Maximum par personne et par jour : 50€
Maximum : 500€

Prise en charge des frais de prolongation de séjour de l'Assuré

Maximum par Assuré et par jour : 50€
Maximum : 500€

Retour des accompagnants
Et prise en charge des frais de séjours

Billet aller-retour
Maximum par personne et par jour : 50€
Maximum : 500€

Retour anticipé de l'Assuré

Billet retour simple

Assistance juridique à l'étranger

Maximum par Assuré : 3 000€

Caution pénale à l'étranger

Maximum par Assuré : 7 500€

Avance de fonds

Maximum par Assuré : 500€

Transmission des messages urgents

Frais réels

Frais de recherche et de secours

Maximum par Assuré : 5 000€
Maximum par évènement : 25 000€

Rapatriment de l'Assuré n'étant plus contagieux à la COVID-19 (suite à une contamination)

Frais réels

INDIVIDUELLE ACCIDENT

Capital décès accidentel

Par Assuré : 8 000€

Capital Invalidité permanente accidentelle

Par Assuré : jusqu'à 40 000€
Franchise relative en cas d'invalidité : 30%

Garanties

Montants et limites

RESPONSABILITÉ CIVILE À L'ÉTRANGER

Max. dommages corporels : 4 500 000€
Max. dommages matériels : 450 000€
Franchise par sinistre : 80€

PERTE, VOL OU DÉTÉRIORATION DE BAGAGES

Max. par Assuré et par an : 2 000€
Limitation des objets de valeur : 1 000€
Franchise par dossier : 15€

OPTION ASSISTANCE SPORT+

Assistance Sport+ : souscrire obligatoirement avant le départ et pour tous les voyageurs du contrat.

10€/ mois / Assuré
Souscription pour la totalité du séjour
Frais de recherche : 25 000€

